

Note de présentation brève et synthétique

Compte financier unique 2025

SAINT-LAURENT-NOUAN

SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

4. Ratios d'analyse financière

5. Résultats de l'exercice des budgets annexes

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte financier unique rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2025 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

1. Section de fonctionnement

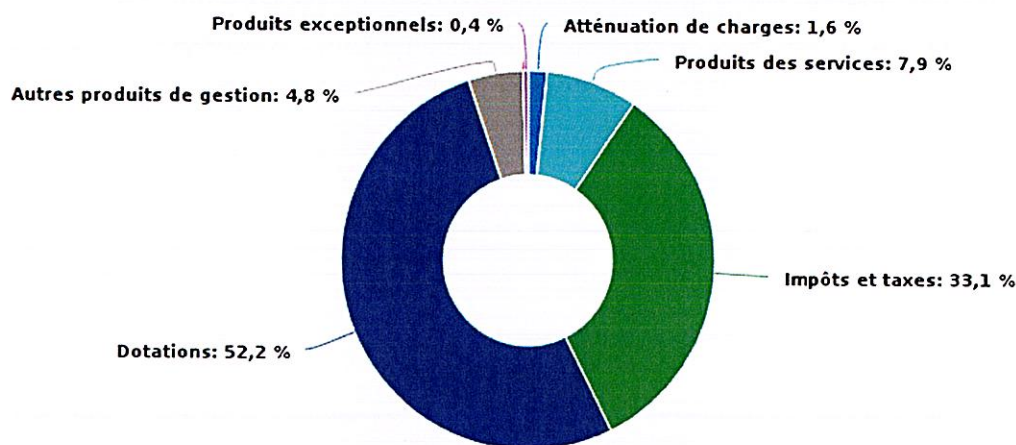
1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 675 212 €, elles étaient de 8 476 229 € en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2023	2024	2025
Impôts / taxes	2 566 956 €	2 905 038 €	2 863 723 €
Dotations, Subventions ou participations	4 149 153 €	4 385 629 €	4 519 959 €
Recettes d'exploitation	1 036 984 €	1 002 246 €	1 097 387 €
Autres recettes	151 479 €	183 316 €	194 139 €
Total Recettes de fonctionnement	7 904 575 €	8 476 229 €	8 675 212 €

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

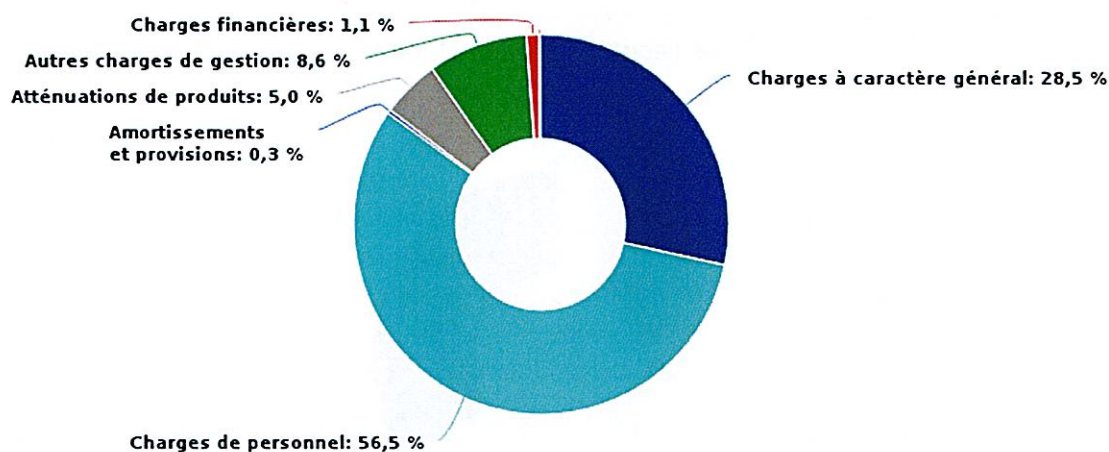
Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 6 901 049 €, elles étaient de 7 023 141 € en 2024.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2023	2024	2025
Charges de gestion	2 679 494 €	2 621 417 €	2 558 804 €
Charges de personnel	4 066 912 €	4 004 226 €	3 899 534 €
Atténuation de produits	237 821 €	295 094 €	345 695 €
Charges financières	89 609 €	83 082 €	74 983 €
Autres dépenses	37 436 €	19 322 €	22 032 €
Total Dépenses de fonctionnement	7 111 275 €	7 023 141 €	6 901 049 €

2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

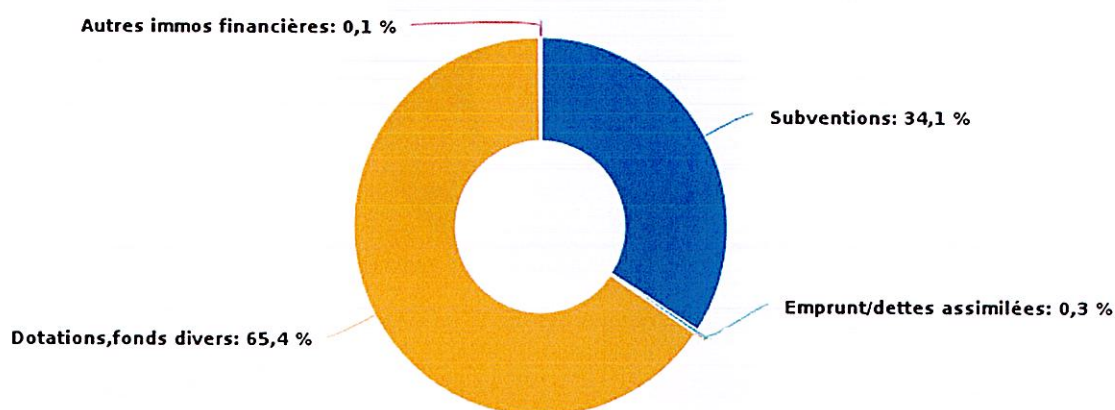
2.1 Les recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 351 189 €, elles étaient de 1 786 960 € en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2023	2024	2025
Subvention d'investissement	314 458 €	475 227 €	460 766 €
Emprunt et dettes assimilées	2 410 €	4 814 €	4 534 €
Dotations, fonds divers et réserves	1 613 456 €	1 306 918 €	884 288 €
<i>Dont 1068</i>	<i>1 000 000 €</i>	<i>1 000 000 €</i>	<i>700 000 €</i>
Autres recettes d'investissement	32 738 €	0 €	0 €
Total recettes d'investissement	1 963 064 €	1 786 960 €	1 351 189 €

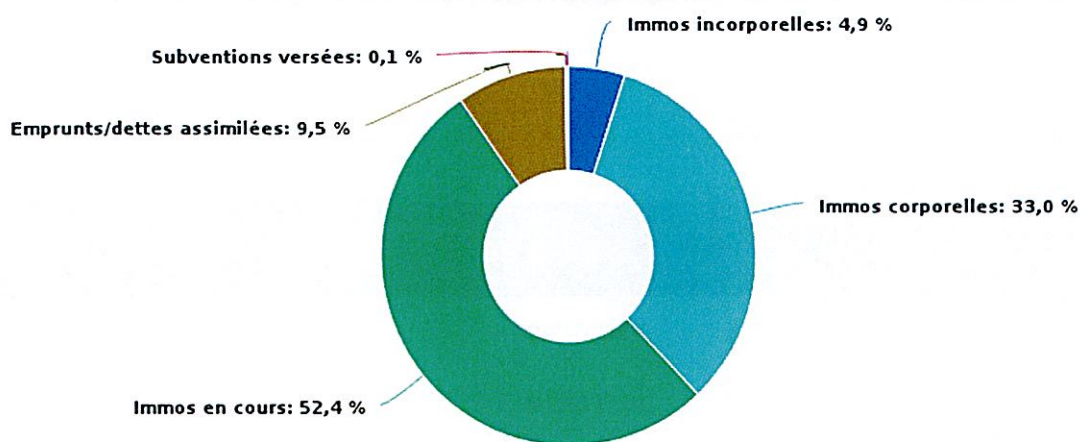
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 3 099 828 €, elles étaient de 1 314 927 € en 2024.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2023	2024	2025
Immobilisations incorporelles	99 178 €	107 766 €	153 060 €
Immobilisations corporelles	1 161 146 €	548 580 €	1 023 398 €
Immobilisations en cours	597 674 €	328 245 €	1 623 874 €
Emprunts et dettes assimilées	278 375 €	286 432 €	295 399 €
Autres dépenses d'investissement	43 848 €	43 902 €	4 097 €
Total dépenses d'investissement	2 180 224 €	1 314 927 €	3 099 828 €

3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	7 513 647 €	8 703 774 €	1 190 127 €
Section d'investissement	3 221 055 €	2 056 452 €	-1 164 603 €
Total	10 734 702 €	10 760 226 €	25 524 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	575 633 €	-
Section d'investissement	0 €	1 941 551 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	7 513 647 €	9 279 407 €	1 765 760 €
Section d'investissement	3 221 055 €	3 998 003 €	776 948 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	76 282 €	627 670 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	7 513 647 €	9 279 407 €	1 765 760 €
Section d'investissement	3 297 337 €	4 625 673 €	1 328 336 €
Total	10 810 984 €	13 905 080 €	3 094 096 €

4. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

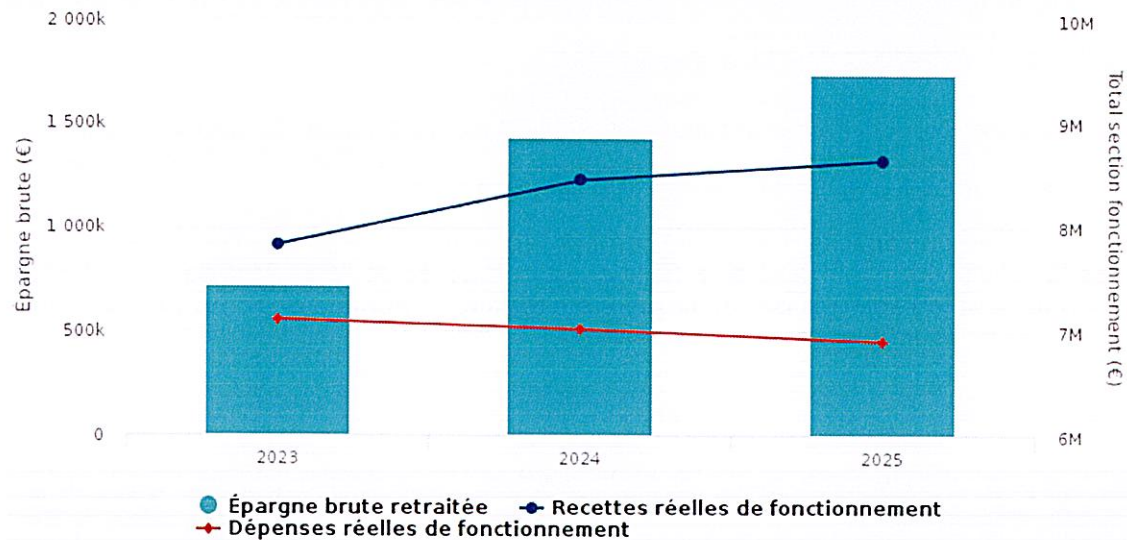
A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

Année	2023	2024	2025
Recettes Réelles de fonctionnement	7 904 575	8 476 229	8 675 212
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	78 125	22 926	37 800
Dépenses Réelles de fonctionnement	7 111 275	7 023 141	6 901 049
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	21 436	22	1 532
Epargne brute (€)	716 900	1 431 581	1 736 362
Taux d'épargne brute %	9,16 %	16,94 %	20,1 %
Amortissement du capital de la dette	277 182 €	284 833 €	292 808 €

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.

Épargne brute et effet de ciseaux



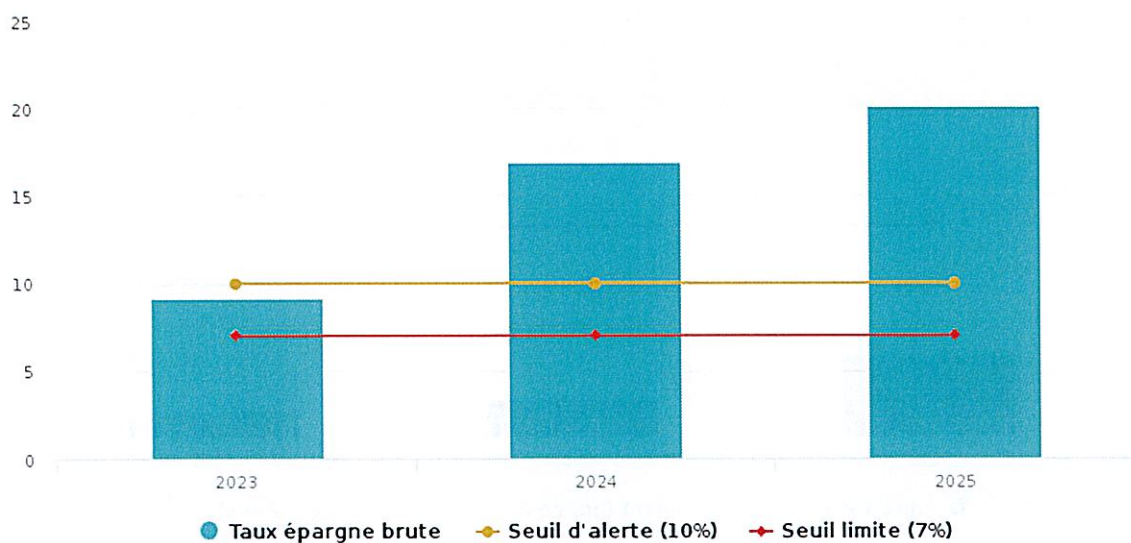
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

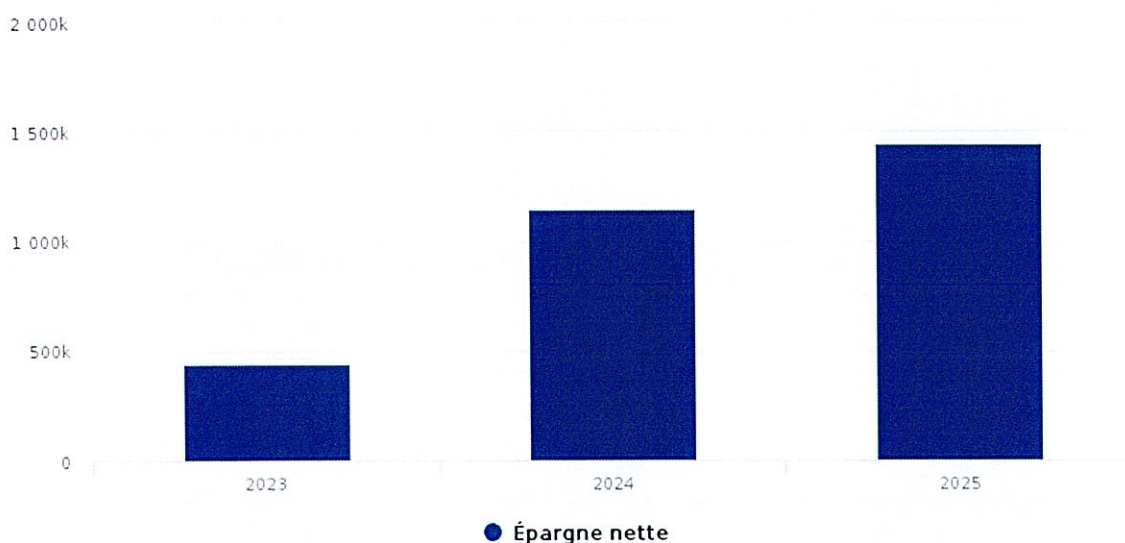
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 15% en 2024 (DGCL – Données DGFIP).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



Épargne nette

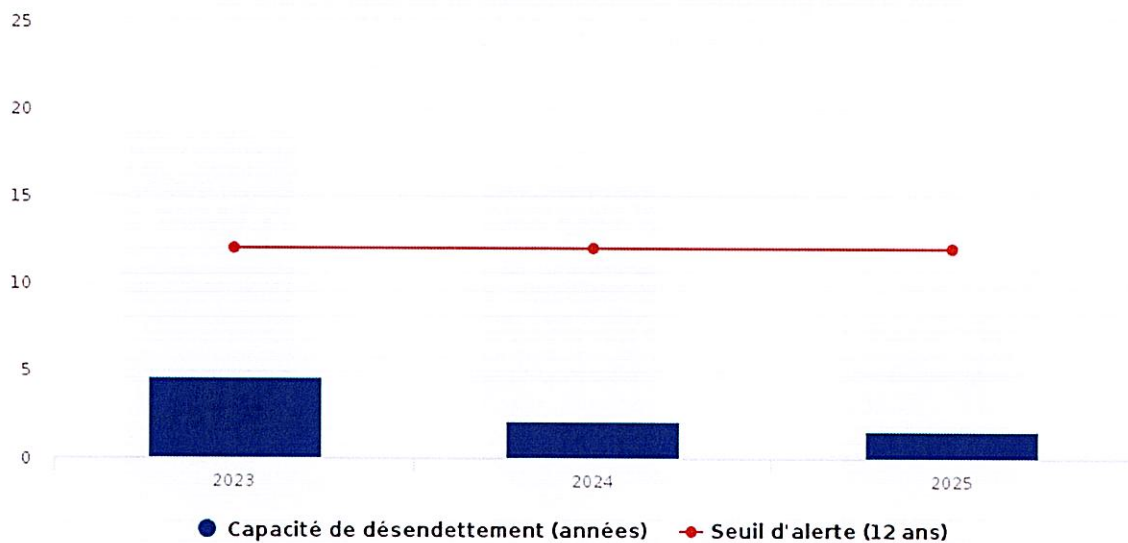


La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2024 (bulletin d'information statistique de la DGCL 2024).

Capacité de désendettement de la collectivité



5. Résultats de l'exercice des budgets annexes

Locaux commerciaux

CFU 2025 - LOCAUX COMMERCIAUX

RESULTATS 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	31 896,86	43 536,56
Dépenses de l'exercice	26 895,90	9 724,74
Résultats de l'exercice 2025	5 000,96	33 811,82
Résultat reporté 2024	46 782,84	-23 052,44
Dont Part affectée à l'investissement 2024	25 247,96	
Résultat cumulé	26 535,84	10 759,38
Restes à réaliser recettes		
Restes à réaliser dépenses		0,00
Résultat	26 535,84	10 759,38

Excédent :	37 295,22
------------	-----------

Constatant un excédent de fonct global cumulé de	26 535,84
Affectation obligatoire exécution en investissement (1068)	0,00
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Affectation report à nouveau de fonctionnement (002)	26 535,84
Résultat d'investissement (001)	10 759,38



PUP Complexe Golfique les bordes

CFU 2025 - PUP COMPLEXE GOLFIQUE LES BORDES

RESULTATS 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	0,00	14 865,00
Dépenses de l'exercice	0,00	14 865,00
Résultat de l'exercice 2025	0,00	0,00
Résultat reporté 2024	0,00	0,00
Part affectée à l'investissement	0,00	0,00
Résultat cumulé	0,00	0,00
Restes à réaliser recettes		
Restes à réaliser dépenses		
Résultat	0,00	0,00

Excédent	0,00
----------	------

Constatant un excédent de fonct global cumulé de	0,00
Affectation obligatoire exécution en investissement (1068)	0,00
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Affectation report à nouveau de fonctionnement (002)	0,00
Résultat d'investissement (001)	0,00

Le Maire,
 Michel LAURENT